



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

## - AVIS D'ATTRIBUTION -

### 1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Alain GIRNY, Président  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85  
Email : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)

### 2. Procédure :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### 3. Objet de l'accord-cadre :

Campagnes de reconnaissance et d'implantation de réseaux souterrains - Géolocalisation et marquage/piquetage

### 4. Titulaire :

SOPRECO  
8 avenue Charles de Gaulle  
25500 MORTEAU

### 5. Classification CPV :

71 51 00 00 - 6 - Services de reconnaissance sur le site

### 6. Montant des prestations :

Le montant fixé dans la simulation financière est de 55 010,00 € HT.

### 7. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères pondérés suivants :  
Valeur technique : 60 %  
Prix des prestations : 40 %

### 8. Références de l'avis initial :

Avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP n°18-16337 du 05/02/2018.



**9. Date d'attribution de l'accord-cadre :**

7 juin 2018

**10. Autres renseignements :**

Date de signature de l'accord-cadre : 4 juin 2018

L'accord-cadre est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

**11. Date d'envoi du présent avis :**

Lundi 18 juin 2018

